



Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

Rapport n° CP/2015/246

Service gestionnaire :

Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

L'assemblée départementale est appelée à se prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Chauffage urbain

Le collège de l'Esplanade à Strasbourg est alimenté par le chauffage urbain. Il s'acquitte de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles

Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant

Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Conseil Général a décidé le 4 juillet 1986 de considérer les dépenses P3 comme charges incombant au propriétaire, en l'occurrence le Département en qualité de propriétaire d'affectation.

Conformément à cette décision, je vous propose de couvrir les factures de l'année 2014 présentées par le collège de l'Esplanade par une subvention d'un montant total de **3 970,91 €**

II – Gestion et tri des déchets

Dans le cadre de la prévention qualitative des déchets, le Département a répondu favorablement à une opération de sensibilisation des collégiens bas-rhinois pour la collecte des piles.

Cette action proposée et organisée par l'éco-organisme SRELEC, spécialisé dans la collecte de piles usagées, en partenariat avec les sociétés SCHROLL de Strasbourg et DOSCH de Mundolsheim, a été menée dans les collèges sous la forme d'un concours intitulé "A vos piles, collectez, gagnez" qui s'est déroulé du 3 novembre 2014 au 30 janvier 2015.

Le Département est sollicité pour financer les prix récompensant les trois équipes de collégiens lauréates sous la forme de la prise en charge de la prestation d'animation d'ateliers de confection de trousse à partir de bâches publicitaires usagées.

Je vous propose donc d'allouer aux collèges ci-dessous les subventions suivantes :

- HERRLISHEIM : 1 200 €
- DRUSENHEIM : 600 €

Total 1 800 €

III - Actions éducatives

Dans le cadre de la semaine de la presse et des médias dans l'école du 24 au 27 mars 2015, le club de la presse en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et l'académie de Strasbourg organise la cinquième édition des "Toiles du journalisme".

La première édition du Festival les Toiles du journalisme organisée par la Club de la Presse, en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et le centre de liaison de l'enseignement et des Médias d'information de l'académie de Strasbourg (CLEMI) a eu lieu en 2011. En plus des projections tous publics, les collégiens assistent à des projections de films en lien avec la thématique du journalisme.

Le festival s'adresse essentiellement aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Huit collèges se sont inscrits dans la démarche : Rouget de Lisle de Schiltigheim, Georges Holderith de Lauterbourg, Leclerc de Schiltigheim, Vauban de Strasbourg, l'Outre-Forêt de Soultz sous Forêts, Val de Moder de La Walck, Nicolas Copernic de Duttlenheim et les Sources de Saverne pour un total de 276 élèves.

Afin de permettre aux établissements de couvrir les frais de transport des classes à cette manifestation, je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle aux quatre collèges suivants :

- LAUTERBOURG Georges Holderith: 190 €
- LA WALCK Val de Moder: 149 €
- SAVERNE Les Sources : 330 €
- SOULTZ SOUS FORETS l'Outre Forêt : 195 €

TOTAL 864 €

IV – Véhicules de service

Les collèges de Lauterbourg et de Strasbourg Vauban sollicitent une aide financière pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque pour les déplacements professionnels des agents des établissements.

Je vous propose d'allouer les subventions suivantes :

- LAUTERBOURG Georges Holderith : 6 500 €
- STRASBOURG Vauban : 6 500 €

TOTAL 13 000 €

V – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Les demandes réunies à ce jour concernent le remplacement des appareils de plus de 5 ans d'âge dans les établissements suivants :

- GERSTHEIM : 2 photocopieurs (administration et pédagogie)

- LA WALCK : 1 photocopieur (pédagogie)
- WOERTH : 1 photocopieur (pédagogie)

Je vous propose d'attribuer les subventions forfaitaires suivantes :

- GERSTHEIM : 6 500 €
- LA WALCK : 4 000 €
- WOERTH : 5 000 €

TOTAL 15 500 €

VI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

- BENFELD une auto-laveuse pour l'entretien des sols	3 840 €
- CHATENOIS réparation de divers équipements de la demi-pension	8 803 €
- DIEMERINGEN deux auto-laveuses pour l'entretien des sols	6 876 €
- DRUSENHEIM réparation d'un four de la demi-pension	1 261 €
- ESCHAU une tondeuse à gazon autotractée (1 500 €) et un taille haies (500 €) pour l'entretien des espaces verts	2 000 €
- HAGUENAU Foch 9 tables de tennis de table, des chariots et des rayonnages pour l'enseignement de l'EPS	4 200 €
- HOERDT réparation d'un frigo, d'une vitrine réfrigérée et d'une friteuse de la demi-pension	2 888 €
- LA WALCK une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige pour l'entretien des espaces vert	5 000 €
- LINGOLSHEIM Maxime Alexandre du matériel de secourisme pour la formation des élèves au PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1)	2 500 €
- SOUFFLENHEIM réparation du lave-vaisselle de la demi-pension	803 €
- STRASBOURG Erasme d'équipements pour l'atelier "Production Industrielle" de la SEGPA	5 500 €
- STRASBOURG Esplanade des tapis de gymnastique pour l'enseignement de l'EPS (5 700 €) et une armoire ventilée pour le laboratoire de sciences (2 010 €)	7 710 €

- STRASBOURG Sophie Germain 1 517 €
réparation d'une chambre froide de la demi-pension

Total 52 898 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 88 032,91 € soit :

- 3 970,91 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain de l'année 2014 du collège de l'Esplanade à Strasbourg

- 1 800 € au titre de la prise en charge par le Département des prestations d'animation d'ateliers de confection réalisées dans les collèges ci-dessous, dans le cadre du concours "A vos piles, collectez, gagnez" organisé dans les collèges bas-rhinois du 3 novembre 2014 au 30 janvier 2015

. HERRLISHEIM : 1 200 €

. DRUSENHEIM : 600 €

- 864 € au titre de la participation du Département à une action éducative en faveur des collèges suivants :

. LAUTERBOURG Georges Holderith: 190 €

. LA WALCK Val de Moder: 149 €

. SAVERNE Les Sources : 330 €

. SOULTZ SOUS FORETS l'Outre Forêt : 195 €

- 13 000 € aux collèges ci-dessous pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque

. LAUTERBOURG Georges Holderith : 6 500 €

. STRASBOURG Vauban : 6 500 €

- 15 500 € au titre de l'équipement en matériel de reprographie des collèges suivants :

. GERSTHEIM : 6 500 €

. LA WALCK : 4 000 €

. WOERTH : 5 000 €

- 52 898 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :

. BENFELD : 3 840 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)

. CHATENOIS : 8 803 € (réparation de divers équipements de la demi-pension)

. DIEMERINGEN : 6 876 € (deux auto-laveuses pour l'entretien des sols)

. DRUSENHEIM : 1 261 € (réparation d'un four de la demi-pension)

. ESCHAU : 2 000 € (dont 1 500 € pour une tondeuse à gazon autotractée et 500 € pour un taille haies destinés à l'entretien des espaces verts)

. HAGUENAU Foch : 4 200 € (9 tables de tennis de table, des chariots et des rayonnages pour l'enseignement de l'EPS)

. HOERDT : 2 888 € (réparation d'un frigo, d'une vitrine réfrigérée et d'une friteuse de la demi-pension)

- . LA WALCK : 5 000 € (une tondeuse à gazon autoportée équipée d'une lame à neige pour l'entretien des espaces vert)
- . LINGOLSHEIM Maxime Alexandre : 2 500 € (du matériel de secourisme pour la formation des élèves au PSC1 (Prévention Secours Civique niveau 1))
- . SOUFFLENHEIM : 803 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension)
- . STRASBOURG Erasme : 5 500 € (d'équipements pour l'atelier "Production Industrielle" de la SEGPA)
- . STRASBOURG Esplanade : 7 710 € (dont 5 700 € pour des tapis de gymnastique pour l'enseignement de l'EPS et 2 010 € pour une armoire ventilée destinée au laboratoire de sciences)
- . STRASBOURG Sophie Germain : 1 517 € (réparation d'une chambre froide de la demi-pension)

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY